

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **14 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par Mr. Lamjed BEN MBAREK.

Bilan arrêté au 31/12/2013 (Exprimé en dinars tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Note	31/12/2013	31/12/2012
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	12 048 325	12 410 786
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		380 879	174 688
b - Obligations et valeurs assimilées		11 667 446	12 236 098
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-3	2 651 505	3 581 752
a - Placements monétaires		2 432 797	3 536 353
b - Disponibilités		218 708	45 399
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b- titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4-5	1 997	12
a - Débiteurs divers		1 997	12
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIFS		14 701 827	15 992 550
<u>PASSIFS</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	26 473	25 438
PA 2 - Autres créditeurs divers		15 553	15 033
TOTAL PASSIFS		42 026	40 471
<u>ACTIF NET</u>		14 659 801	15 952 079
CP 1 - Capital	4-8	14 130 806	15 422 151
CP 2 - Sommes distribuables		528 995	529 928
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		63	88
b - Sommes distribuables de l'exercice	4-9	528 932	529 840
ACTIF NET		14 659 801	15 952 079
TOTAL PASSIFS ET ACTIFS NET		14 701 827	15 992 550

Etat de résultat arrêté
Du 1^{er} janvier au 31/12/ 2013
(Exprimé en dinars tunisien)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2	595 744	571 765
a - Dividende		0	30 284
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		595 744	541 481
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-4	136 573	108 105
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		93 955	47 778
d - Intérêts sur comptes courants		0	3 062
e - Revenu des autres placements monétaires		42 618	57 265
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		732 317	679 870
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-10	(73 205)	(96 524)
REVENU NET DES PLACEMENTS		659 112	583 346
CH 2 Autres charges	4-11	(34 196)	(32 653)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		624 916	550 693
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(95 984)	(20 853)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		528 932	529 840
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		95 984	20 853
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		(52 064)	(30 722)
Variation des plus (ou moins) values potent./titres		-115 468	-17 437
Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres		65 632	-12 612
Frais de négociation		-2 228	-673
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		572 852	519 971

Etat de variation de l'actif net
Du 1^{er} janvier au 31 /12/2013
(Exprimé en dinars tunisien)

	31/12/2013	31/12/2012
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	572 852	519 971
a - Résultat d'exploitation	624 916	550 693
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	(115 468)	(17 437)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	65 632	(12 612)
d - Frais de négociation de titres	(2 228)	(673)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(605 529)	(495 190)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 259 601)	831 636
a - Souscriptions	46 728 647	55 048 510
- Capital	44 395 700	53 150 600
- Régularisation des sommes non distribuables	811 000	1 077 944
- Régularisation des sommes distribuables	1 521 947	819 966
b - Rachats	(47 988 248)	(54 216 874)
- Capital	(45 619 100)	(52 317 300)
- Régularisation des sommes non distribuables	(826 881)	(1 058 842)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 542 267)	(840 732)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 292 278)	856 417
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début de période	15 952 079	15 095 662
b - en fin de période	14 659 801	15 952 079
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a - en début de période	151 345	143 012
b - en fin de période	139 111	151 345
VALEUR LIQUIDATIVE	105,382	105,402
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	3,30%	3,13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 Septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 Septembre 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu. Il est à noter que le taux de rémunération a été révisé à la hausse à 0,5% et ce à partir du 01 Aout 2013.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers au 31 Décembre 2013 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers au 31 Décembre 2013 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31/12/2013.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Note explicatives du bilan et de l'état de résultat

4-1. Portefeuille Titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2013 à **12.048.325** dinars, détaillé comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2000	171 430	172 543	1,17%
BTK 2012-1 B	8000	685 720	690 170	4,69%
EOATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 856	7,06%
EO BTE 2009	100	6 000	6 075	0,04%
EO BTE 2009	4900	291 060	295 771	2,01%
EO BTE 2009	100	6 000	6 075	0,04%
EO BTE 2011	5500	550 000	572 911	3,90%
EO CIL 2009/1	1600	32 000	32 636	0,22%
EO CIL 2010/1	4600	184 000	187 283	1,27%
EO CIL 2010/2	5000	200 000	201 390	1,37%
EO HL 2009/1	3000	60 000	61 167	0,42%
EO HL 2013/1	5000	500 000	517 316	3,52%
EOMEUBLATEX 2010-B	1500	120 000	123 551	0,84%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	2,13%
EOPANOBOIS 2007-C	500	20 000	20 758	0,14%
EO TL SUB 2009	4150	83 000	84 007	0,57%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 024	0,01%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 024	0,01%
EO TL2011-3	6000	480 000	500 741	3,41%
EOUBCI 2013	5000	500 000	516 022	3,51%
EOUIB 2009/1	1000	80 000	81 723	0,56%
EOUIB 2009/1	100	8 000	8 172	0,06%
EOUIB 2009/1	100	8 000	8 172	0,06%
EOUIB 2009/1	870	69 600	71 099	0,48%
ES ATL 2008	2000	200 000	204 050	1,39%
TOTAL		5 558 810	5 717 084	38,89%
FCC				
FCC-BIAT-1-P2 15/02/2014	300	174 991	176 072	1,20%
FCC-BIAT2-P301	300	300 000	302 008	2,05%
TOTAL		474 991	478 080	3,25%
BTA				
B0316	100	103 530	104 526	0,71%
B0319	500	521 500	529 046	3,60%
B0319	100	104 330	105 837	0,72%
B0319	100	104 030	105 680	0,72%

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
B0319	290	295 887	303 771	2,07%
B0319	300	306 240	314 333	2,14%
B0319	300	306 390	314 420	2,14%
B0319	300	306 540	314 507	2,14%
B0319	300	306 690	314 595	2,14%
B0319	210	214 788	220 277	1,50%
B0717	475	529 625	511 378	3,48%
B0717	1500	1 585 500	1 615 618	10,99%
B0822	300	288 000	295 885	2,01%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	384 475	2,62%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 934	0,26%
TOTAL		5 390 310	5 472 282	37,22%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILÉES		11 424 111	11 667 446	79,36%
TITRES OPCVM		335 028	380 879	2,59%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	2000	202 028	202 508	1,38%
FCPPROPARCO	133	133 000	178 371	1,21%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		11 759 139	12 048 325	81,95%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	12 039 369	286 053	85 364	12 410 786	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	2 300 000			2 300 000	
Part des FCC	784 642			784 642	
Bons du trésor assimilables	1 585 500			1 585 500	
Titres OPCVM	202 028			202 028	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(1 748 830)			(1 748 830)	
Anuité Part des FCC	(842 625)			(842 625)	
Cession Bons du trésor assimilables	(2 560 945)			(2 560 945)	65 632
Titres OPCVM	-			-	
* Variations des + ou (-)-values potentiel titres			(115 468)	(115 468)	
* Variations des intérêts courus		33 236		33 236	
Soldes au 31 décembre 2013	11 759 139	319 289	(30 104)	12 048 325	65 632

4-2. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **595.744DT** au 31 Décembre 2013 contre **571.765 DT** au 31 Décembre 2012 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/13</u>	<u>31/12/12</u>
Revenus des obligations et valeur assimilées	595 744	541 481
Revenus des titres OPCVM	-	30 284
Total	595 744	571 765

4-3. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2013 à **2.651.505** dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
Certificats de dépôt		1 000 000	1 029 580	7,00%
ATTIJARI BANK 15/03/14	1	500 000	519 230	3,53%
BTE 13/08/14	1	500 000	510 350	3,47%
Autres placements monétaires		1 400 000	1 403 217	9,54%
CP BIAT 07-02-2015	800	800 000	801 928	5,45%
CP BIAT 13-02-2014	600	600 000	601 289	4,09%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		2 400 000	2 432 797	16,55%
DISPONIBILITÉS		218 708	218 708	1,49%
TOTAL GÉNÉRAL		2 618 708	2 651 505	18,04%

4-4. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **136.573 DT** contre **108.105 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des bons de trésor	-	-
Revenus des certificats de dépôt	93 955	47 778
Revenus sur comptes de dépôt	-	3 062
Revenus des autres placements monétaires	42 618	57 265
Total	136 573	108 105

4-5. Autres actifs :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **1.997** dinars contre **12** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres débiteurs RAS sur BTA	1997	12
Total	1 997	12

4-6. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **26.473** dinars contre **25.438** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépositaire	4 169	4 739
Gestionnaire	22 304	20 699
Total	26 473	25 438

4-7. Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **15.553** dinars contre **15.033** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Impôts à payer	1 052	1 059
Commissaire aux comptes	12 500	11 863
CMF (redevance & Publication)	1 973	2 083
Charges à payer	28	28
Total	15 553	15 033

4-8. Capital Social

Capital au 31 Décembre

Montant (en nominal)	15 134 500	D
Nombre de titres	151 345	
Nombre d'actionnaires	849	

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	44 395 700	D
Nombre de titres émis	443 957	
Nombre d'actionnaires nouveaux	347	

Rachat effectués

Montant (en nominal)	-45 619 100	D
Nombre de titres rachetés	-456 191	
Nombre d'actionnaires sortant	-233	

Capital au 31 décembre 2013

Montant (en nominal)	13 911 100	D
Nombre de titres	139 111	
Nombre d'actionnaires	963	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2013	13 911 100
Sommes non distribuables (*)	- 67 945
Résultat non distribuable de l'exercice clos	287 651
Capital au 31 Décembre 2013	14 130 806

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-115 468
+ (ou -) values réalisées/cession de titres	65 632
Frais de négociation	-2 228
	<hr/>
	-52 064

Régularisation des S.N.D

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	811 000
Régularisation des S.N.D sur rachats	- 826 881
	<hr/>
	-15 881

Sommes non distribuables **-67 945**

4-9.Sommes distribuables de l'exercice :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **528.932** dinars contre **529.840** dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat d'exploitation	624 916	550 693
Régularisation du résultat d'exploitation :	(95 984)	(20 853)
Sommes distribuables de l'exercice	528 932	529 840

4-10.Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **73.205 DT** contre **96.524 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du dépositaire	18 678	18 040
Rémunération du gestionnaire	54 527	78 484
Total	73 205	96 524

4-11.Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **34.196 DT** contre **32.653 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	17 319	16 628
Rémunération commissaire aux comptes	14 000	14 000
Publicité et publications	653	624
Agios, frais bancaires et autres charges	843	95
Impôts et taxes	1 381	1 306
Total	34 196	32 653

5. Autres informations

5-1. Données par action et ratios pertinents :

Données par action :

	<u>DU</u> <u>01/01/2013</u> <u>AU</u> <u>31/12/2013</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2012</u> <u>AU</u> <u>31/12/2012</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2011</u> <u>AU</u> <u>31/12/2011</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2010</u> <u>AU</u> <u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	5,264	4,492	4,469	5,706
Charges de gestion des placements	(0,526)	(0,638)	(0,644)	(0,776)
Revenus nets des placements	4,738	3,854	3,825	4,930
Autres charges	(0,246)	(0,216)	(0,222)	(0,249)
Résultat d'exploitation (1)	4,492	3,639	3,603	4,680
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,690)	(0,138)	(0,143)	(0,952)
Sommes distribuables de l'exercice	3,802	3,501	3,460	3,728
Variation des + (ou -) values potent./titres	(0,830)	(0,115)	(0,114)	0,426
Plus (ou -) values réalisées/cession de titres	0,472	(0,083)	(0,027)	(0,348)
Frais de négociation de titres	(0,016)	(0,004)	(0,015)	(0,057)
Résultat non distribuable de l'exercice (2)	(0,374)	(0,203)	(0,156)	0,021
Résultat net de l'exercice (1+2)	4,118	3,436	3,447	4,701
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,374)	(0,203)	(0,156)	0,021
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0,053	0,011	(0,005)	0,011
Somme non distribuable de l'exercice	(0,321)	(0,192)	(0,161)	0,032
Distribution de dividendes	3,501	3,462	3,730	3,955
Valeur liquidative	105,382	105,402	105,555	105,986
Ratio de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	0,42%	0,58%	0,58%	0,57%
Autres charges/ Actif net moyen	0,20%	0,20%	0,20%	0,18%
Résultat distribuable de l'ex.. / Actif net moyen	3,06%	3,19%	3,13%	2,76%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de «**Millenium Obligataire SICAV**» est confiée à la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% hors taxes l'an calculée sur la base de l'actif net moyen quotidien.

Il est à noter que :

- **La Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »** a renoncé **34.910** dinars relative aux frais de gestions du deuxième trimestre 2013.
- Le taux de rémunération a été révisé à la hausse à 0,5% hors taxes et ce à partir du 01 Aout 2013.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) assure les fonctions de dépositaire pour «**Millenium Obligataire SICAV**». Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) perçoit une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «**Millenium Obligataire SICAV**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «**Millenium Obligataire SICAV** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **14.659.801** pour un capital de **14.130.806** Dinars et une valeur liquidative égale à **105.382** Dinars par action.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs .

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserves

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession et d'usage, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

De ce fait, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Nous vous informons que les actifs de « Millenium Obligataire SICAV », s'élevant au 31 Décembre 2013 à 14.701.827 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 12.048.325 dinars, soit 81.95% de valeurs mobilières et de 2.651.505 dinars soit 18.04% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Ben Mbarek**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 Décembre 2013**

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2013 :

La convention de gestion conclue le 28 juin 2001 avec la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F », pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net moyen de Millenium Obligataire SICAV, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 54.527 dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2013 un solde créditeur de 22.304DT. Il est à noter que le taux de rémunération a été révisé à la hausse de 0,4% HT à 0,5% HT et ce à partir du premier Aout 2013.
- D'une commission de courtage fixée à 0,4% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 1.955 dinars T.T.C.

B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «Millenium Obligataire SICAV » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2013, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Ben Mbarek**